



INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT
CENTRE HOSPITALIER AMBERT
14 Avenue George Clémenceau - BP 74
63600 AMBERT
04.73.82.73.47 - E-mail : ifas@ch-ambert.fr

INSCRIPTIONS ET MODALITES DE SELECTION

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

Mardi 23 Juin 2020

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Lundi 21 Septembre 2020

RESULTAT FINAL (sous réserve de modifications)

Affichage à l'IFAS + diffusion sur le site ifas.fr + envoi par courrier à chaque candidat

Novembre 2020

RENTREE EN FORMATION

Mardi 5 Janvier 2021

Dans un contexte exceptionnel de pandémie (COVID-19), selon l'article 13 de l'Arrêté du 7 Avril 2020, la sélection pour l'année 2020 (uniquement) est effectuée par le seul examen du dossier ; l'entretien prévu à l'article 2 est supprimé.

En application de la décision du Conseil Régional d'Auvergne, nous vous informons que l'IFAS d'Ambert disposera de **25 places pour la rentrée de janvier 2021.**



INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT
CENTRE HOSPITALIER AMBERT
14 Avenue George Clémenceau - BP 74
63600 AMBERT
04.73.82.73.47 - E-mail : ifas@ch-ambert.fr

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, veuillez compléter et renvoyer le dossier d'inscription ci-joint par voie dématérialisée ou par voie postale.

IMPORTANT :

Les candidats titulaires d'un diplôme permettant une dispense de formation prévue aux articles 18 et 19 de l'arrêté du 22 octobre 2005 (*voir tableau ci-dessous*)

<u>DIPLÔMES</u>	<u>Unités de formation à valider</u>
. Baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne »	UF 2, UF 3, UF 5
. Baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires »	UF 2, UF 3, UF5, UF 6
. Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture	UF 1, UF 3
. Diplôme d'Etat d'Ambulancier	UF 1, UF 3, UF 6, UF 8
. Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale	UF 2, UF 3, UF 6, UF 8
.Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social : -Accompagnement de la vie à domicile -Accompagnement de la vie en structure -Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	UF 2, UF 3, UF 6, UF 8 UF 2, UF 3, UF 6 UF 1, UF 2, UF 3, UF 6, UF 8
. Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique	UF 2, UF 3, UF 6
. Titre Professionnel d'Assistante de Vie aux Familles	UF 2, UF 3, UF 6, UF 8
. Mention Complémentaire Aide à Domicile	UF 2, UF 3, UF 6, UF 8



DOSSIER D'INSCRIPTION

INSCRIPTION IFAS

En première partie de ce document :

- **Les modalités d'inscription**
- **La constitution du dossier d'inscription**

En application de la décision du Conseil Régional d'Auvergne, nous vous informons que l'IFAS d'Ambert disposera de **25* places en formation d'aide-soignant(e) pour la rentrée du 5 janvier 2021.**

* Un minimum de 10% des places ouvertes est proposé aux agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins trois ans de fonctions en cette qualité.

MODALITES D'INSCRIPTION

Conformément à l'Arrêté du 22 Octobre 2005, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, le candidat doit :

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- Suivre la procédure de sélection.

Conditions de sélection :

- Renvoyer votre dossier à l'institut de formation d'Ambert avant le **Lundi 21 Septembre 2020 (minuit).**

⚠ Attention à renvoyer un dossier **complet** : soit par « voie dématérialisée » (mail), soit par voie postale (cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier d'inscription réceptionné à l'IFAS après la date de clôture des inscriptions sera refusé. Ce refus sera notifié par courrier.

Attention : Pour la constitution du dossier, aucune information complémentaire ne sera donnée (ni par courrier, ni par téléphone, ni sur place).

Les résultats de la sélection seront affichés à l'Institut et consultables sur le site internet du Centre Hospitalier d'Ambert (www.ch-ambert.fr rubrique IFAS). Tous les candidats seront aussi personnellement informés par écrit de leurs résultats.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

Les résultats de la sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Cependant, un report d'admission est accordé de droit par le Directeur de l'Institut dans certaines situations particulières (Art 12 – Arrêté du 22 Octobre 2005 : congé de maternité, rejet de demande de mise en disponibilité, garde d'un enfant de moins de quatre ans, rejet du bénéficiaire de la promotion professionnelle ou d'une demande de congé individuel de formation, maladie ou accident).

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer par écrit son intention de reprendre sa scolarité à la dite rentrée.

ADMISSION DEFINITIVE

Important : Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose **d'un délai de 7 jours ouvrés** pour valider par écrit son inscription à l'Institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

CONDITIONS FINANCIERES

. Coût de la formation à l'IFAS d'AMBERT :

- ✓ Frais d'inscription : 50 € (**non remboursable après clôture des inscriptions**)
- ✓ Frais du coût de la formation : 5 200 € (tarif révisable chaque année)

Pour information, le plus souvent les élèves peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge de ce coût de formation par le Conseil Régional – Région Auvergne ou leur établissement employeur ou un organisme habilité.

L'ADMISSION DEFINITIVE DANS L'INSTITUT EST SUBORDONNEE A LA PRODUCTION

- ✓ Au plus tard le premier jour de la rentrée, **d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé**, attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine. (consulter liste en préfecture ou sous-préfecture ou <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-des-medecins-et-specialistes-agrees>)
- ✓ Au plus tard le premier jour de la rentrée, **d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination** prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.

Important : Attention à bien prévoir les délais nécessaires à la vaccination : L'entrée en stage en établissement de santé est impossible si le candidat n'est pas à jour de sa couverture vaccinale, ce qui entraînerait aussi la perte du bénéfice de son admission en formation.

La réglementation indique que les élèves sont soumis aux mêmes exigences vaccinales que les professionnels, notamment en ce qui concerne la vaccination contre l'hépatite B : « la preuve de l'immunisation doit être apportée par la présentation du dosage des marqueurs sériques de l'hépatite B ».

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION RENTREE JANVIER 2021

Tout dossier incomplet, non-conforme ou parvenu après la date limite sera refusé.
(Ce refus sera notifié par courrier).

Votre **dossier complet** est à envoyer par voie dématérialisée (à ifas@ch-ambert.fr) ou à adresser par la Poste au plus tard **le Lundi 21 Septembre 2021 à minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :**

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS
CENTRE HOSPITALIER AMBERT
14 Avenue George Clémenceau - BP 74
63600 AMBERT

Le dossier d'inscription comporte les pièces suivantes :

1. Fiche d'inscription 2021 dument complétée et signée (pages 8 et 9)

2. Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité* :

- Recto et verso de la carte nationale d'identité,
- ou du passeport,
- ou d'une carte de résident,
- ou d'un titre de séjour.

* Dans le cas où votre document n'est plus valide, nous faire parvenir :

- la photocopie du document périmé,
- l'attestation de demande de renouvellement délivrée par l'administration (mairie...)

3. Un chèque de 50 Euros, libellé à l'ordre du Trésor Public, pour les frais d'inscription d'examen de votre dossier. **Après la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection (21 Septembre 2020), en cas d'annulation, quel qu'en soit le motif, le chèque ne sera pas rendu.**

4. Une lettre de motivation manuscrite ;

5. Un curriculum vitae ;

6. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit :

- une situation personnelle ou professionnelle vécue,
- un projet professionnel en lien avec « les attendus » de la formation.

NB : Ce document n'excède pas deux pages.

Il doit être lisible et structuré.

7. Selon la situation du candidat, **la copie des originaux de ses diplômes ou titres** traduits en français ;

8. Le cas échéant, **la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires** ;

9. Selon la situation du candidat, **les attestations de travail**, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)

10. Le cas échéant, uniquement pour les rentrées de septembre 2020 et de janvier 2021, **une attestation de suivi de préparation au concours d'aide-soignant** au cours de l'année 2019-2020 ;

11. Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.

12. Les candidats peuvent joindre **tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle** (associative, sportive..) en lien avec la profession d'aide-soignant.

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION AIDE SOIGNANT AMBERT

RENTREE JANVIER 2021

Veillez renseigner impérativement toutes les rubriques de la présente fiche et fournir toutes les pièces citées précédemment sous peine de rejet du dossier.

Nom de naissance :

Nom usuel ou marital :

Prénoms : (tous les prénoms de l'état civil).....

Sexe : Masculin

 Féminin

Date et lieu de naissance :

Situation Familiale :

Adresse (où vous êtes toujours joignables).....

.....

Téléphone fixe :.....**Téléphone portable :**

E-mail.....@.....

Niveau d'études :

Etudes suivies en 2019 et en 2020 :

Diplômes obtenus :.....

Préparation au concours d'entrée en IFAS : OUI : NON :

Si Oui par quel Organisme :

L'année de Formation :

<u>Votre statut actuel</u>	
<input type="checkbox"/> Salarié (e)	Lieu :
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> Indemnisé(e) <input type="checkbox"/> Non Indemnisé(e)
<input type="checkbox"/> Etudiant(e)	Lieu :
<input type="checkbox"/> Autre	Précisez :

Je, soussigné (e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur le présent document.

En vue de la parution des Résultats d'Admission sur Internet :

J'autorise ou n'autorise pas
le service organisateur du concours d'entrée à l'IFAS à publier mes noms et prénoms sur
Internet dans le cadre de la diffusion des résultats d'admission.

A.....Le.....2020

Signature du candidat,